



Document d'aide

Concernant la prise en charge des tâches de surveillance des petits ouvrages d'accumulation par les autorités cantonales de surveillance conformément à la législation sur les ouvrages d'accumulation

La dernière version remplace les versions précédentes.

Version	Modification	Date
1.0	Première version	01.05.2015
2.0	Adaptation formulaire B	06.01.2020



Le présent dossier réunit les documents d'aide présentés par l'OFEN lors de manifestations destinées aux autorités cantonales de surveillance les 12 mars 2014 et 11 mars 2015, en soutien de l'exécution de leurs tâches de surveillance des petits ouvrages d'accumulation conformément à la législation sur les ouvrages d'accumulation (loi fédérale du 1^{er} octobre 2010 sur les ouvrages d'accumulation, LOA; ordonnance du 17 octobre 2012 sur les ouvrages d'accumulation, OSOA).

Table de matières

- A. Canevas de rapport annuel sur les activités de surveillance selon l'art. 30, let. c, de l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation (OSOA) du 17 octobre 2012 (RS 721.101.1)
- B. Aide à l'exécution: Annonce des événements extraordinaires relevant de la sécurité (art. 30, let. d, OSOA)
- C. Formulaire: Annonce des événements extraordinaires relevant de la sécurité (art. 30, let. d, OSOA)



**A. Canevas de rapport annuel sur les activités de
surveillance selon l'art. 30, let. c, de l'Ordonnance sur
les ouvrages d'accumulation (OSOA) du 17 octobre
2012 (RS 721.101.1)**

Sécurité des ouvrages d'accumulation sous surveillance des cantons

Rapport annuel sur les activités de surveillance selon l'article 30 lettre c de l'Ordonnance sur les ouvrages d'accumulation (OSOA) du 17 octobre 2012 (RS 721.101.1)

[Libre pour photo, etc]

Canton : *[Nom du canton]*
Année : *[Année]*

*[Désignation / Adresse
de l'autorité cantonale]
[(Nr. du rapport)]
[Date du rapport]*

[Libre pour des indications propres au canton (par exemple relatifs aux autorisations de reproduction, etc.)]

Distribution

- Office fédéral de l'énergie OFEN, Surveillance des barrages, Case postale, 3003 Berne
- *[Autres destinataires]*

Table des matières

1	Introduction	2
2	Ouvrages sous surveillance cantonale	2
2.1	Ouvrages en exploitation	2
2.2	Ouvrages en exploitation nouvellement sous surveillance	2
2.3	Projets de construction ou de transformation d'ouvrages.....	2
2.4	Points en suspens, procédures en cours.....	2
3	Etat des dossiers	3
4	Évènements extraordinaires relevant de la sécurité	3
5	Remarques finales	4

Annexes :

1. Carte avec report des ouvrages d'accumulation sous surveillance cantonale
2. Tabelle : Ouvrages sous surveillance cantonale
3. Tabelle : Vue d'ensemble de l'état des dossiers
4. Évènements extraordinaires relevant de la sécurité

1 Introduction

[Exemples :

- *Décision/décret/ ... cantonal attribuant la compétence d'autorité de surveillance de la sécurité des ouvrages d'accumulation au service rédigeant le rapport.*
- *Organisation interne de l'autorité de surveillance du canton.*
- *Évènements particuliers de l'année écoulée (nouvelle législation, milestones dans la surveillance, etc.)*

2 Ouvrages sous surveillance cantonale

2.1 Ouvrages en exploitation

Références aux annexes 1 et 2

Commentaires, en particulier sur :

- *Modifications du nombre d'ouvrages assujettis, avec raisons*
- *Ouvrages nouvellement assujettis*
- *Ouvrages exclus de l'assujettissement*
- *Ouvrages repris de / remis à la Confédération*
- *Éclaircissements en cours quant à l'assujettissement*

2.2 Ouvrages en exploitation nouvellement sous surveillance

- *Indications complémentaires détaillées, avec situation et coupes types des ouvrages*

2.3 Projets de construction ou de transformation d'ouvrages

- *Projets déposés ou annoncés (ouvrages sous surveillance du canton), avec court descriptif*
- *Ouvrages en construction*
- *Examens de la sécurité technique effectués sur la base de l'article 6 de la LOA*

2.4 Points en suspens, procédures en cours

-
-

3 Etat des dossiers

Référence à l'Annexe 3

- avec indication synthétique de l'état de la prise en charge de la surveillance directe et des difficultés éventuelles rencontrées
- Remarques sur d'éventuels défauts constatés sur des ouvrages

4 Évènements extraordinaires relevant de la sécurité

Référence à l'Annexe 4

- Commentaires sur les événements extraordinaires de l'année, y compris un tableau récapitulatif
- Évènements naturels portant atteinte à la sécurité

Ouvrage	Date de l'évènement	Classification de l'évènement	Commentaires
Y	00.00.0000	Haute	
X	00.00.0000	Basse	

5 Remarques finales

- *Différents points encore ouverts et qui seront suivis les prochaines années.*
- *Annonces particulières à l'OFEN.*
- *...*

[Lieu et date]

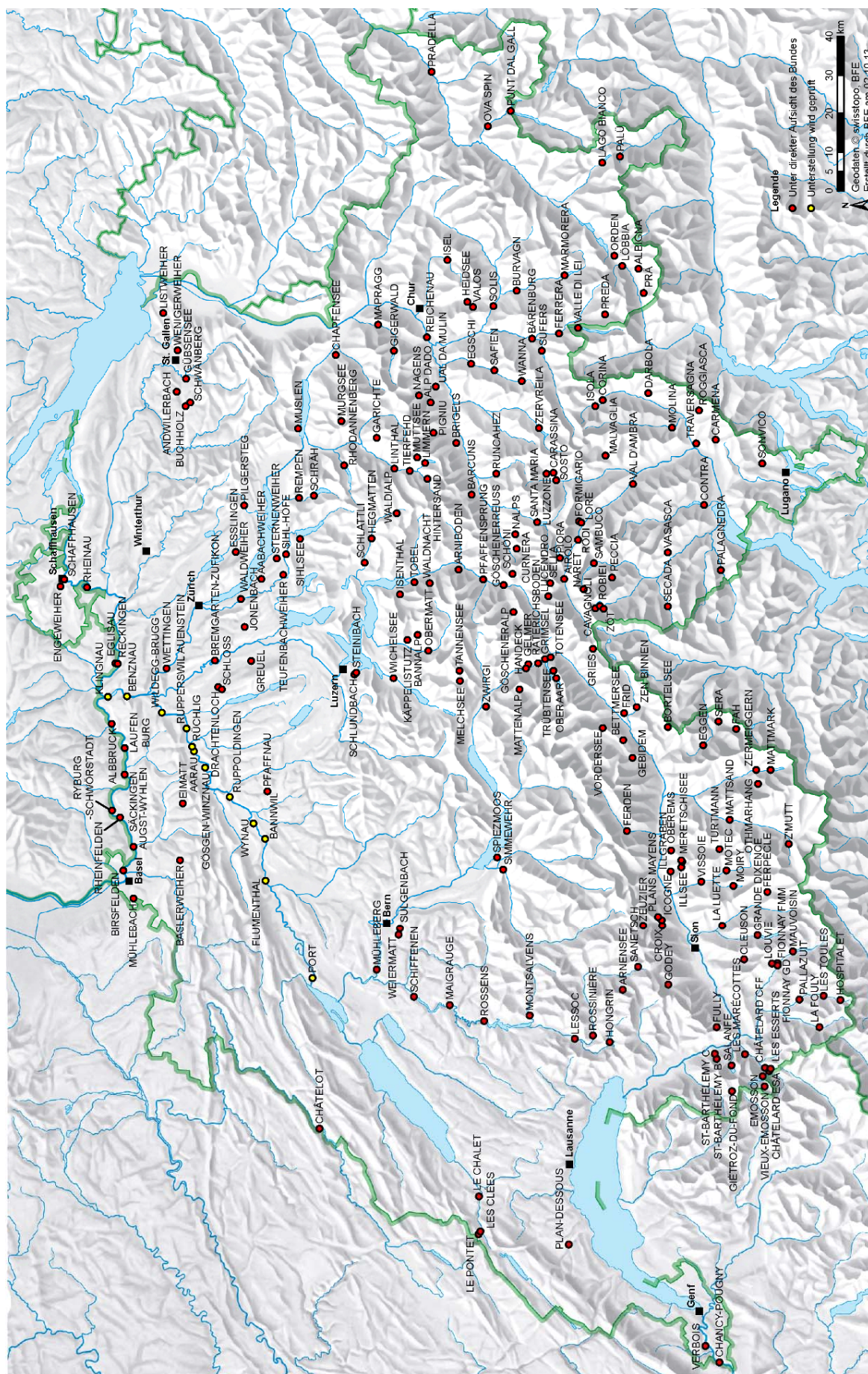
*[Nom de l'auteur]
[Signature]*

Annexe 1 – Tabelle : Carte avec report des ouvrages d'accumulation sous surveillance cantonale

Etablir une carte avec report des ouvrages sous surveillance cantonale

Stauanlagen unter direkter Aufsicht des Bundes

Stand 2. Oktober 2013



Annexe 2 – Tabelle: Ouvrages sous surveillance cantonale

Annexe 2

Annexe 3 - Vue d'ensemble de l'état des dossiers

Stauanlagen unter kantonaler Aufsicht / **Ouvrages sous surveillance cantonale**

Kanton / Canton

Übersichtstabelle Sachstand Ende **2012** / **Vue d'ensemble, état des dossiers fin 2012**

Bearbeitung durch /
Préparé par:

Name / Nom	Vorname / Prénom	Telefon / Téléphone	email	Amt, Abteilung / Office, Département

- 1) Statische Sicherheit Anforderung (inkl. Erdbeben) erfüllt / *Exigence de la sécurité statique (incl. séisme) remplie*
- 2) Hochwassersicherheit Anforderung erfüllt / *Exigence de la sécurité aux crues remplie*

Stauanlage Ouvrage d'accumulation	Jahresbericht <i>Rapport annuel</i> 2011		letzte Kontrolle dernière contrôle	Zustand / <i>Etat</i>			1)		2)		Aktensammlung über die Stauanlage (Art 22 StAV) Dossier de l'ouvrage d'accumulation (Art 22 OSOA)								Bemerkungen / <i>Re- marques</i>
				einwand- frei bon	Mängel festge- stellt défauts constatés	Betrieb gefährdet dange- reux pour l'exploita- tion					Stauanlage Ouvrage d'accumla- tion		Überwachungsregle- ment Règlement de surveil- lance		Wehrreglement Règlement de manœuvre des vannes		Notfallregle- ment Règlement en cas d'urgence		
	Ja	Nein	Jahr/ année				Ja	Nein	Ja	Nein	Ja	Nein	Ja	Nein	Ja	Nein			
Kraftwerk Unter- mühle	x			x			x		x		x		x		x				
Schlammweiher		x				x		x		x		x			x		x		
0	x				x		x						x		x				
0								x		x		x			x		x		

Annexe 4 - Évènements extraordinaires (1 fiche par évènement)

Classification des évènements

Les évènements extraordinaires relevant de la sécurité des ouvrages d'accumulation sont classés comme suit à fin d'annonce:

- les évènements **de faible importance** sont ceux qui ont causé des dégâts de faible importance à l'ouvrage ou des dégâts de faible importance aux biens de tiers mais sans mise en danger des personnes
- les évènements **d'importance moyenne** sont ceux qui ont causé des dégâts importants à l'ouvrage ou des dégâts importants aux biens des tiers ou une mise en danger ou des blessures légères à des personnes
- les évènements **d'importance haute** sont ceux qui ont causé des dégâts majeurs à l'ouvrage ou des dégâts majeurs aux biens des tiers ou des décès ou des blessures graves à des personnes

ANNONCE D'UN ÉVÈNEMENT EXTRAORDINAIRE RELEVANTE DE LA SÉCURITÉ

Ouvrage concerné

Canton

Commune

Nom de l'ouvrage

Description de l'événement

Date / Heure (CH)

Importance

(estimation Canton)

Cause

☐ Haute☐ Moyenne☐ Basse☐ Crue☐ Séisme☐ Eboulement☐ Avalanche☐ Autre

Description

Dégât(s)

(ouvrages et

installations annexes)

Mesure(s) prise(s) ou envisagée(s)

Description

Besoin de support de la part de l'OFEN (Surveillance des barrages)

Description



**B. Aide à l'exécution: Annonce des événements
extraordinaires relevant de la sécurité (art. 30, let. d,
OSOA)**



Annonce des événements extraordinaires relevant de la sécurité (art. 30, let. d, OSOA)

Annonce immédiate:

Courriel ou appel à :

- un spécialiste compétent/e de
la haute surveillance de l'OFEN

et:

Courriel à:

-talsperren@bfe.admin.ch

Haut

- dégâts majeurs à l'ouvrage
ou
- dégâts majeurs aux biens de tiers
ou
- décès ou blessures graves des personnes

Moyen

- dégâts importants à l'ouvrage
ou
- dégâts importants aux biens de tiers
ou
- mise en danger ou blessures légères
des personnes

Annonce ultérieure:

description de
l'évènement dans
le rapport annuel
sur les activités
de surveillance

Faible

- dégâts de faible importance à l'ouvrage
ou
- dégâts de faible importance aux biens de tiers
et
- sans mise en danger des personnes

Informations à fournir lors de l'annonce:

- nom de l'appelant
- numéro de téléphone en vue d'un rappel
- ouvrage d'accumulation concerné
- canton d'implantation de l'ouvrage
- description de l'évènement et de la situation



**C. Formulaire: Annonce des événements extraordinaires
relevant de la sécurité (art. 30, let. d, OSOA)**



ANNONCE D'UN ÉVÈNEMENT EXTRAORDINAIRE RELEVANT DE LA SÉCURITÉ

Ouvrage concerné

Canton _____ Commune _____
Nom de l'ouvrage _____

Description de l'événement

Date / Heure (CH)

Importance

(estimation Canton)

Cause

- | | | |
|------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| ☐ Haute | ☐ Moyenne | ☐ Basse |
| ☐ Crue | ☐ Séisme | ☐ Eboulement |
| ☐ Avalanche | ☐ Autre | |

Description

Dégât(s)

(ouvrages et

installations annexes)

Mesure(s) prise(s) ou envisagée(s)

Description

Besoin de support de la part de l'OFEN (Surveillance des barrages)

Description